



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Référent de la consultation : Mr BELAÏD Nabil Tél. : 04.86.94.47.32 – **Mail** : direction.achats@ccas-marseille.fr
Assistance à Maîtrise d'ouvrage : ACCEO Le grand bosquet A - Chemin de Font Sereine 13420 Gémenos

2/ OBJET DU MARCHÉ

MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET DES MONTE-CHARGES
--

3/ PROCEDURE

3.1/ Mode de passation : Procédure adaptée conformément articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

3.2/ Durée du marché : 1 an à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution, renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans dépasser 4 ans maxi.

3.3/ Critères de sélection des offres : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

3.4/ Variante : La présente consultation n'autorise pas les variantes.

3.5/ Date d'envoi de l'avis à la publication : mardi 30 avril 2024

3.6/ Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com

3.7/ Remise des offres :

Les candidatures et les offres seront **OBLIGATOIREMENT** déposées sur la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com **avant le vendredi 24 mai à 12h00.**

3.8/ Visites facultatives :

Une visite des lieux pourra être envisagée, celle-ci est **facultative**.

La prise de contact se fera auprès de M. Nicolas FAURE au 06 01 90 38 71 ou par mail à l'adresse n.faure@ccas-marseille.fr, copie également à la Cellule Achats : direction.achats@ccas-marseille.fr.

Les dates des visites proposées sont les suivantes : **le mardi 07 mai 2024 et le mardi 14 mai 2024.**

Les horaires de visites vous seront communiqués par le technicien de la cellule technique en charge du dossier.

4/ RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Marseille**. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette consultation peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille, 10 rue Mazenod - 13002 Marseille, ou au moyen de la téléprocédure accessible sur le site telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Toutes les voies de recours sont détaillées à l'article 6 du Règlement de Consultation (RC).